

MAIRIE DE PONTARME

1, Rue Ernest Dupuis

60520 PONTARME

Tél : 03.44.54.61.57

mairie.pontarme@wanadoo.fr

Membres afférents au Conseil municipal : 15

En exercice : 15 Présents : 15

Qui ont pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 28.11.2022

Date de l'affichage : 08.11.2022

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL SEANCE ORDINAIRE DU 05 DECEMBRE 2022

Le cinq décembre deux mil vingt-deux à 20H00, le Conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Alain BATTAGLIA. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20H00.

Etaient présents : Jean-Baptiste FLIN, Bernard DUPONT, Gilles GRANZIERA, Judith NEVES, M'Hamed BOUAFIA, Christel GRIGORIEFF, Christiane GOBERT, Sarah LEFEVRE, Olivier GAILDRAT, Michel MARTIN, Véronique LENOIR, Gabriel GONÇALVES, Eric BURAUD, Jean-Baptiste AUCHERE.

Jean-Baptiste AUCHERE est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Dès l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire demande si le Conseil veut bien ajouter un point (validation de l'avant-projet définitif) à l'ordre du jour. A l'unanimité le conseil municipal donne son accord pour cet ajout.

Le Conseil municipal n'ayant pas d'observations à faire sur le compte rendu de la séance précédente, Monsieur le Maire propose de traiter directement l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR:

- 1- Demande de subvention au Département pour l'ALSH
- 2- SPA : contrat fourrière animale
- 3- Aide à une famille
- 4- Décisions modificatives au BP 2022
- 5- Terrain Chemin du Marais : autorisation de signature des documents et d'acceptation des recettes afférentes.
- 6- Modification n°1 du PLU
- 7- ILEP: Budget Prévisionnel 2023 et Avenant n°3
- 8- SIECCAO : adoption du rapport d'activité 2021
- 9- SICTEUB : entretien du réseau pluvial

1- Validation de l'avant-projet définitif

Monsieur le Maire présente l'estimation de l'Avant-Projet Définitif (APD) présenté début novembre par notre architecte, ainsi que le budget prévisionnel de l'opération, réalisé par l'ADTO,

Les différentes composantes de ces documents sont expliquées.

Après débat le Conseil Municipal approuve, **à l'unanimité**, ces éléments.

2- Demande de subvention au Département pour l'ALSH

Monsieur le Maire a rencontré notre Conseiller Départemental, Jérôme BASCHER, pour étudier les aides possibles que le département pourrait nous accorder.

Le montant de ce dossier étant bien au-dessus de ceux classiquement subventionnables dans le cadre de l'aide aux communes (plafond des opérations entre 300 000 et 400 000 €), il sera traité comme un dossier exceptionnel, en dehors de l'enveloppe cantonale, en session plénière du Conseil Départemental.

Le taux de subvention sera celui de la commune, c'est-à-dire de 33 %, avec un éventuel supplément pour l'accessibilité PMR.

Monsieur le Maire présente le plan prévisionnel de financement suivant :

La Subvention de la CAF est déjà actée, d'autres demandes vont être faites, maintenant pour le Département et avant fin janvier pour l'Etat et la Région.

MONTANT DE L'OPERATION		2 295 000 € HT
ETAT (DETR DSIL)	20 %	459 000 €
REGION	25 % ou plafonné à 500 000 € (21.8 %)	500 000€
DEPARTEMENT	33 %	757 350 €
CAF	3.7 %	84 698 €
RESTE à CHARGE COMMUNE	21.5 %	493 952 €

Le conseil Municipal, après débat, approuve à l'unanimité, ce plan prévisionnel de financement et autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier et à signer tous les documents nécessaires.

3- SPA : contrat fourrière animale

La gestion des animaux errants est une obligation légale pour les communes.

Afin de mieux gérer les animaux errants, le groupe SACPA propose une fourrière qui assure la prise en charge, la garde et l'entretien des animaux errants ou saisis. Elle procède à la recherche des propriétaires et à la restitution des animaux.

Le montant annuel est de 1426,80€ HT avec un forfait annuel € HT/ habitant de 1,64€.

Le conseil Municipal, après débat, approuve à l'unanimité ce contrat et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents s'y attendant.

4- Aide à une famille

Une famille habitante de Pontarmé a sollicité la commune afin d'obtenir une aide financière. Leur enfant a dû être scolarisé dans un établissement spécialisé à Chantilly. Les repas du midi sont facturés au tarif le plus fort, c'est-à-dire au tarif extérieur. La famille demande donc la possibilité de percevoir une aide correspondant à la différence de prix entre celui qu'elle aurait dû payer à Pontarmé et celui de Chantilly. Le Conseil Municipal, après débat, approuve à l'unanimité d'apporter cette aide financière.

5- Décisions modificatives au BP 2022

- **Armoire réfrigérée cantine :**

SECTION INVESTISSEMENT : le budget est voté par opération

Dépenses:

Opération 17

Compte 2188 : + 1000 euros

Opération 32

Compte 2313 : - 1000 euros

- **Amortissements, crédits budgétaires:**

Article 021 : - 3170€

Compte 28041582 : + 2000€

Compte 28041481 : +1700€

- **Equilibre budgétaire des chapitres :**

Article 022 : -9700€

Article 023 : +9700€

6- Terrain Chemin du Marais : autorisation de signature des documents et d'acceptation des recettes afférentes

Monsieur le Maire expose que pour la vente aux riverains de la parcelle communale ZB 19, située Chemin du Marais, le géomètre est intervenu pour effectuer le découpage et positionner les bornes.

Pour rappel le prix de vente est de 8€/m² et les ventes se feront par certificats administratifs.

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette vente de parcelle et à accepter les recettes afférentes.

7- Modification n°1 du PLU

Monsieur le Maire explique la nécessité de modifier le PLU de la commune pour rendre constructible la zone 2AUh afin de pouvoir y réaliser un lotissement.

Un devis a été demandé à la société « Agence d'Urbanisme Arval SARL » pour cette modification.

Une proposition a été faite, avec en plus quelques points du règlement actuel du PLU à modifier.

Le montant de l'étude est de 5 800 € HT soit 6960 € TTC.

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition financière et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce contrat.

8- ILEP: Budget Prévisionnel 2023 et Avenant n°3

Par délibération en date du 09 novembre 2020, le Conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer le contrat avec l'association ILEP, 9 avenue Jean Moulin à Beauvais (Oise) comme délégataire de la concession de gestion de service public de l'accueil périscolaire, de la pause

méridienne et de l'accueil extrascolaire (vacances) de l'accueil de Pontarmé.

M. le Maire présente au Conseil Municipal le budget prévisionnel et l'avenant n°3.

Cet avenant permet:

- la prise en compte contractuelle des modifications liées au contexte économique général.
- la participation communale sera donc de 9508.69€/mois pour l'année 2023.

Le conseil municipal prend acte de l'avenant et du budget prévisionnel 2023.

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte l'avenant ainsi que le budget prévisionnel 2023 et autorise M le Maire à signer les documents attenants.

9- Rapport d'activité SIECCAO 2021

Le Maire informe que le SIECCAO a adressé son rapport d'activités 2021.

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Générale des Collectivités Territoriales, « ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. ».

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé, **PREND ACTE** du rapport d'activités 2021 du SIECCAO.

10-SICTEUB : entretien du réseau pluvial

Monsieur le Maire expose que le SICTEUB suite aux demandes de certaines communes, a étudié la possibilité de prendre la compétence « eaux pluviales urbaines ».

Il s'agirait pour le SICTEUB d'entretenir le réseau pluvial, les avaloirs, de petites réparations. Si de gros travaux sont à prévoir, ils seront malgré tout à la charge de la commune.

Le coût de ce contrat serait de 10 000 € HT par an.

Après débat, le conseil municipal **à l'unanimité**, décide de ne pas transférer au SICTEUB la compétence entretien du réseau pluvial.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.

Fait à Pontarmé, le 08 décembre 2022.

Le Maire,
A. BATTAGLIA



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'A. Battaglia', written over the official seal.